

## Délibération du Conseil Municipal

Séance du 17 Septembre 2024

### Délibération N° 2024-17

L'an deux mille vingt quatre et le 17 septembre à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Myriam DOMERGUE, Christine HOULES

Etaient absents excusés: Patrick FLEITH (a donné pouvoir à Véronique NEIL), Alain LAHELLEC (a donné pouvoir à Francis RICARD), Catherine CAGNEAUX (a donné pouvoir à Christine HOULES)

Conseillers en exercice:	15
Présents:	12
Votants:	15 (dont 3 pouvoirs)
Date de la Convocation :	13/09/2024

### **Objet: ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION DE LA PLACE DU MARCHÉ ET LA RENOVATION D'ESPACES PUBLICS EN CENTREVILLAGE**

Madame la Maire rappelle qu'une procédure de passation d'un marché de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée restreinte a été engagée pour la requalification de la place du Marché et la rénovation d'espaces publics en centre village, et qu'à ce titre, après appel d'offres, une consultation entre les entreprises suivantes a été organisée : Groupement Amphoux, groupement Elzead, groupement Eskis, groupement Exterra, groupement GMR.

Elle informe qu'après examen des 5 propositions reçues et audition des candidats, il a été décidé, conformément au rapport d'analyse des offres, établi avec l'assistance du CAUE de l'Hérault, de retenir l'entreprise AMPHOUX, en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à ce projet.

Elle informe que l'entreprise AMPHOUX, qui possède toutes les garanties financières et professionnelles, a fait une proposition économiquement la plus avantageuse au vu des critères demandés.

Elle rend compte du choix de la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 60 450 € HT.

### **OUI L'EXPOSE DE MADAME LE MAIRE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **approuve** le choix de l'entreprise AMPHOUX pour la requalification de la place du Marché et la rénovation d'espaces publics en centre village pour un montant de 60 450 € HT

Fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat le

20 SEP. 2024

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture  
034-213402159-20240917-2024-17-DE  
Date de réception préfecture : 20/09/2024

*(Signature)*

## Délibération du Conseil Municipal

**Séance du 17 Septembre 2024**

### Délibération N° 2024-18

L'an deux mille vingt quatre et le 17 septembre à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Myriam DOMERGUE, Christine HOULES

Etaient absents excusés: Patrick FLEITH (a donné pouvoir à Véronique NEIL), Alain LAHELLEC (a donné pouvoir à Francis RICARD), Catherine CAGNEAUX (a donné pouvoir à Christine HOULES)

Conseillers en exercice:	15
Présents:	12
Votants:	15 (dont 3 pouvoirs)
Date de la Convocation :	13/09/2024

### Objet: Mise à jour du tableau des emplois permanents de la Commune de Pouzols

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal la création des derniers emplois permanents, à savoir :

- Adjoint Territorial Administratif à TNC (18/35) (délibération 2022-37 du 15/11/2022)
- Adjoint Territorial Technique à TC (délibération 2023-17 du 09/05/2023)
- Adjoint Territorial d'Animation à TNC 21/35 (délibération 2023-26 du 04/07/2023)

Ces emplois ont été pourvus, il convient donc de mettre à jour le tableau des emplois permanents de la Commune.

Le Maire propose donc à l'assemblée de mentionner ces 3 emplois pourvus comme suit :

- Adjoint Territorial Administratif à TNC (18/35) pourvu par voie contractuelle
- Adjoint Territorial Technique à TC pourvu par voie contractuelle
- Adjoint territorial d'animation à TNC (21/35) pourvu par nomination par voie de mutation

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- DECIDE : de mettre à jour le tableau des emplois permanents de la Commune comme présenté.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat le

20 SEP. 2024



Accusé de réception en préfecture  
034-213402159-20240917-2024-18-DE  
Date de dépôt: 10/09/2024  
Véronique NEIL

*Neil*

**Tableau des Effectifs de la commune de POUZOLS  
(Collectivités de moins de 3500 habitants)**

FILIERE	Grades ou Emplois	Cat	Effectif	Effectif Pourvu	Dont TNC	Durée hebdo
<b>ADMINISTRATIVE</b>	Attaché	A	1	0		
	Adjoint Administratif Territorial Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1		TC
	Adjoint Administratif Territorial Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	1	18/35
	Adjoint Administratif Territorial	C	1	1	1	18/35
<b>ANIMATION</b>	Adjoint Territorial d'Animation	C	1	1	1	21/35
<b>TECHNIQUE</b>	Agent de Maîtrise Principal	C	1	1		TC
	Adjoint Technique Territorial Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	1	19/35
		C	1	1	1	22.71/35
		C	1	1	1	29/35
	Adjoint Technique Territorial	C	1	1		TC
C		1	0	1	21/35	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>11</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	

Au 17/09/2024



Accusé de réception en préfecture  
034-213402159-20240917-2024-18-DE  
Date de réception préfecture : 20/09/2024

## Délibération du Conseil Municipal

Séance du 17 Septembre 2024

### Délibération N° 2024-19

L'an deux mille vingt quatre et le 17 septembre à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Myriam DOMERGUE, Christine HOULES

Etaient absents excusés: Patrick FLEITH (a donné pouvoir à Véronique NEIL), Alain LAHELLEC (a donné pouvoir à Francis RICARD), Catherine CAGNEAUX (a donné pouvoir à Christine HOULES)

Conseillers en exercice:	15
Présents:	12
Votants:	15 (dont 3 pouvoirs)
Date de la Convocation :	13/09/2024

### **Objet: VENTE de la parcelle cadastrée Section A N° 216 d'une contenance de 639 m<sup>2</sup> située Lieu dit GOUDOUNE**

Madame la Maire RAPPELLE au Conseil Municipal le projet en cours sur la commune voisine du Pouget du MAS GALON.

Elle RAPPELLE les prescriptions du service des Routes du Département sur l'accessibilité des lieux à savoir une interdiction de sortie sur la RD 32 et la nécessité de mettre en place un sens de circulation entrée et sortie dont la sortie se ferait par Pouzols (sortie au rond point dit de Bages). Pour se faire, la Commune de Pouzols doit céder la parcelle cadastrée A 216 d'une superficie de 639 m<sup>2</sup> sur laquelle sera installée une passerelle métallique pour enjamber le ruisseau de Lussac.

Elle propose au Conseil Municipal de vendre (de céder pour l'euro symbolique) la parcelle cadastrée A 216 d'une contenance de 639 m<sup>2</sup> située en zone A (Agricole) à la SCI dénommée GL, Société civile immobilière au capital de 1500 €, dont le siège est à CLERMONT-L'HERAULT (34800), 12 avenue du Lac, identifiée au SIREN sous le numéro 793406299 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER, représentée par Mme Alice LAENCINA.

Madame la Maire précise :

- que tous les frais afférents à ladite vente seront à la charge de la SCI GL,
- que sera précisé sur l'acte notarié que, vu la situation de la parcelle concernée, l'écoulement, le profil du ruisseau, son fonctionnement ne devront en aucun cas être modifiés et aucun remblai ou déblai dans le lit du ruisseau.
- qu'un constat d'huissier sera réalisé pour l'état des lieux de la commune avant sur fréquentation créée par le projet Mas Galon.

Madame la Maire invite le Conseil à délibérer ;

Où l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- De vendre pour l'euro symbolique la parcelle sise à Pouzols, cadastrée section A n° 216, à SARL MAS GALON,
- D'autoriser à Mme la Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente avec la SCI GL et à signer l'acte définitif en l'office notarial de Gignac (34150) 2 place Mendès France.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat le 23 SEP. 2024

Le Maire,  
Véronique NEIL



## Délibération du Conseil Municipal

Séance du 17 Septembre 2024

### Délibération N° 2024-20

L'an deux mille vingt quatre et le 17 septembre à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Myriam DOMERGUE, Christine HOULES

Etaient absents excusés: Patrick FLEITH (a donné pouvoir à Véronique NEIL), Alain LAHELLEC (a donné pouvoir à Francis RICARD), Catherine CAGNEAUX (a donné pouvoir à Christine HOULES)

Conseillers en exercice:	15
Présents:	12
Votants:	15 (dont 3 pouvoirs)
Date de la Convocation :	13/09/2024

### **Objet: SIGNATURE DE LA DECLARATION DES DROITS DE L'ARBRE avec l'Association A.R.B.R.E.S**

Vu l'engagement de la Commune dans la labellisation d'arbres remarquables,

Vu la déclaration des Droits de l'Arbre proposée par l'association A.R.B.R.E.S,

Madame la Maire demande au Conseil l'autorisation de SIGNER cette déclaration et d'engager ainsi la Commune de Pouzols dans cette démarche.

### **OUÏ L'EXPOSE DE MADAME LE MAIRE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- APPROUVE la déclaration présentée,
- AUTORISE Madame la Maire à signer ladite déclaration des Droits de l'Arbre proposée par l'Association A.R.B.R.E.S.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat le 20 SEP. 2024

Le Maire  
Accusé de réception en préfecture  
034-213402159-20240917-2024-20-DE  
Date de réception en préfecture: 20/09/2024

## Délibération du Conseil Municipal

Séance du 17 Septembre 2024

### Délibération N° 2024-21

L'an deux mille vingt quatre et le 17 septembre à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Myriam DOMERGUE, Christine HOULES

Etaient absents excusés: Patrick FLEITH (a donné pouvoir à Véronique NEIL), Alain LAHELLEC (a donné pouvoir à Francis RICARD), Catherine CAGNEAUX (a donné pouvoir à Christine HOULES)

Conseillers en exercice:	15
Présents:	12
Votants:	15 (dont 3 pouvoirs)
Date de la Convocation :	13/09/2024

### Objet: AVENANT À LA CHARTE DU RÉSEAU INTERCOMMUNAL DE LA LECTURE PUBLIQUE : MODIFICATION DES TARIFS D'INSCRIPTION EN BIBLIOTHÈQUE

VU la charte du réseau intercommunal de la lecture publique adoptée le 22 octobre 2007 par le Conseil Communautaire et les Conseils Municipaux ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 08 juillet 2024 portant sur la modification des tarifs d'inscription en bibliothèque,

VU l'avenant à la charte du réseau intercommunal de la lecture publique modifiant les tarifs d'inscription,

**Le Conseil Municipal de POUZOLS,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages,**

- D'APPROUVER les termes de l'avenant à la charte du réseau intercommunal de la lecture publique modifiant les tarifs d'inscription,

- D'AUTORISER Madame la Maire à signer cet avenant.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat le 20 SEP. 2024



Le Maire,

Accusé de réception en préfecture  
034-2134023-2024-21-DE  
Date de réception préfecture : 20/09/2024

*Véronique Neil*

**Délibération du Conseil Municipal**

**Séance du 17 Septembre 2024**

**Délibération N° 2024-22**

*L'an deux mille vingt quatre et le 17 septembre à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.*

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Myriam DOMERGUE, Christine HOULES

Etaient absents excusés: Patrick FLEITH (a donné pouvoir à Véronique NEIL), Alain LAHELLEC (a donné pouvoir à Francis RICARD), Catherine CAGNEAUX (a donné pouvoir à Christine HOULES)

Conseillers en exercice:	15
Présents:	12
Votants:	15 (dont 3 pouvoirs)
Date de la Convocation :	13/09/2024

**Objet: Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers du Syndicat Centre Hérault - année 2023**

Le conseil municipal de Pouzols,

**Vu** les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales,  
**Vu** le décret n°2000-404 en date du 11 mai 2000 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,  
**Vu** la délibération du Syndicat Centre Hérault adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers pour l'année 2023

Sur le rapport de Madame le Maire et sa proposition,  
Après avoir délibéré,  
à l'unanimité des présents,

**PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion d'élimination des déchets pour l'année 2023.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

20 SEP. 2024

Transmission au représentant de l'Etat le

Le Maire,

Véronique NEIL

Accusé de réception en préfecture  
034-213402159-20240917-2024-22-DE  
Date de réception préfecture : 20/09/2024

